

99^e Congrès des maires et des présidents d'intercommunalité de France

Les fruits et légumes frais au cœur des politiques locales

Pour la 7^e année consécutive, Interfel, l'Interprofession des fruits et légumes frais, participe au Congrès des maires et des présidents d'intercommunalité de France qui se tiendra du 31 mai au 2 juin 2016 à Paris, porte de Versailles (pavillon 4).

Afin d'accompagner les élus locaux dans la mise en place des politiques publiques de santé, de nutrition et d'éducation, Interfel présentera aux maires de France des actions concrètes et pérennes pour encourager la consommation de fruits et légumes frais, tout particulièrement celle des plus jeunes, avec notamment le programme soutenu par l'Europe « Un Fruit pour la Récré ».

Enjeu majeur en matière de santé publique, d'éducation au goût et à l'alimentation, la consommation des fruits et légumes frais constitue une priorité d'intérêt général. Dans ce cadre, les représentants et diététiciens d'Interfel iront à la rencontre des élus locaux lors du prochain Congrès des maires afin de les sensibiliser à l'importance que revêt la consommation des fruits et légumes frais dans l'alimentation de nos concitoyens, et tout particulièrement celle des plus jeunes.

La ville, échelon de proximité avec les habitants et leur cadre de vie, est particulièrement propice au déploiement de projets d'éducation et de santé, au plus près des citoyens et de leurs besoins. Les représentants des collectivités pourront ainsi découvrir l'ensemble des initiatives menées ou encouragées en régions par la filière des fruits et légumes frais.

Interfel soutient « Un Fruit pour la Récré »



« Un Fruit pour la Récré », qui entre dans le cadre du programme européen « School Fruit and Vegetables Scheme » (SFVS), est une mesure de soutien destinée aux collectivités territoriales et aux professionnels visant à financer la distribution de fruits et légumes au bénéfice d'enfants et de jeunes afin d'encourager l'adoption d'habitudes alimentaires saines. Ce programme finance à hauteur de 76 % la distribution de fruits et légumes au sein des établissements scolaires et périscolaires, en dehors de la restauration scolaire et avec un accompagnement pédagogique de

la classe. Un minimum de **6 distributions de fruits et légumes** dont les 2/3 *a minima* en frais (entiers, prédécoupés, pressés ou transformés sur place : cuits, sous forme de purées, de jus ou de soupes) et d'une action d'accompagnement pédagogique est exigée par trimestre.

Le saviez-vous ?

Pour la nouvelle année scolaire 2016-2017, une enveloppe de **15 millions d'euros d'aide** est à la disposition des collectivités dans le cadre du programme « Un Fruit pour la Récré ».

Les démarches administratives ont été simplifiées. Le cofinancement européen de 76 % est calculé **sur la base de forfaits par produits**. Les mesures d'accompagnement pédagogique sont également soumises à forfait.

Dans le cadre de ce programme, Interfel aide non seulement les collectivités territoriales à monter l'opération, mais propose aussi des actions ludo-pédagogiques via son réseau de diététiciens (interventions en classe ou à la cantine, animation d'activités autour des fruits et légumes frais via des ateliers culinaires, de découverte des sens, etc.).

Du 31 mai au 2 juin 2016 au Congrès des maires

Des **distributions d'abricots, de cerises, de fraises et de pommes** seront proposées aux élus, avec l'aimable contribution de la SIPMM Abricot, de l'AOP Cerises, de l'AOPn Fraise et de l'Association Nationale Pommes Poires (ANPP).

Pour la 1^{ère} fois, grâce au partenariat avec l'Association des Maires de France (AMF), un **point d'information dédié à « Un Fruit pour la Récré »** sera animé par Interfel. Les représentants de l'interprofession aideront les maires à mettre en place ce programme via une inscription en ligne sur www.franceagrimer.fr



Le livret « **Mode d'emploi pour les collectivités du programme Un Fruit pour la Récré** » sera présenté et distribué.

Contacts presse

Mélanie MILON – 01 49 49 15 21 – m.milon@interfel.com

Christelle GROUSSARD – 01 49 49 15 24 / 07 76 96 28 06 – c.groussard@interfel.com

A propos d'Interfel

Créée en 1976, Interfel rassemble et représente les métiers de l'ensemble de la filière fruits et légumes frais, de la production jusqu'à la distribution, y compris la restauration collective (producteurs, expéditeurs, grossistes, primeurs, chefs de rayon dans les enseignes de la distribution). Organisme de droit et d'initiative privés, elle est reconnue association interprofessionnelle nationale agricole par le droit rural français, ainsi que par l'Union européenne depuis le 21 novembre 1996 dans le cadre de l'OCM (Organisation Commune de Marché) unique. Interfel a notamment pour missions l'élaboration d'accords interprofessionnels, la mise en œuvre d'actions de communication informative et publicitaire ainsi que la définition des orientations stratégiques de la filière des fruits et légumes frais dans les domaines de la recherche, de l'expérimentation, de la communication technique ainsi que dans celle des études techniques et économiques et de la formation et animation technique.

www.lesfruitsetlegumesfrais.com / www.interfel.com

Interfel remercie ses partenaires sur l'opération



www.abricotsdenosregions.com



www.cerises-de-france.fr



fraisesdefrance.fr



www.pommespoires.fr